



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 12 décembre deux mille vingt-trois, se sont réunis salle Jacques Prévert d'Argent-sur-Sauldre sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 18 décembre 2023
Délibération n° 2023-12-117

Autorisation à verser une avance de subvention 2024 à l'Office de tourisme intercommunal avant le vote de la subvention

Conseillers en exercice : 36

Conseillers présents : 25

Pouvoirs : 2

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, Mme Lucile GROUSSEAU, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,

Absents : Mme Sophie ESPEJO, Mme Martine MALLET, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Bernardino ADDIEGO, M. Alain URBAIN, M. Philippe RAGOBERT et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : Mme Anne CASSIER

Afin de prémunir l'EPA Office de tourisme Sauldre et Sologne d'un problème de trésorerie en début d'année 2024, et étant donné que le vote de la subvention versée par la Communauté de communes, principale recette du budget de l'EPA n'intervient qu'au moment du vote du budget à la fin du mois de mars, il est proposé d'autoriser le versement d'une avance de subvention en janvier 2024 correspondant à 25% du montant de la subvention 2023.

La subvention intercommunale 2023 allouée à l'EPA Office de tourisme s'est élevé à 245 000 €. Il est proposé d'autoriser la présidente à verser 61 250 € dès le début de l'année 2024 à l'EPA Office de tourisme afin d'abonder son compte en trésorerie. Ce montant de 61 250 de sera déduit lors du versement de la subvention 2024 qui sera votée consécutivement au vote du budget primitif.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 11 décembre 2023,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, Mme Renier n'ayant pas pris part au vote :

Article 1^{er} : **APPROUVE le versement d'une avance sur la subvention 2024 à l'EPA Office de tourisme Sauldre et Sologne correspondant à 25% du montant de la subvention 2023, soit 61 250 € dans l'attente du vote effectif de la subvention et afin de prémunir l'Office de tourisme d'un manque de trésorerie.**

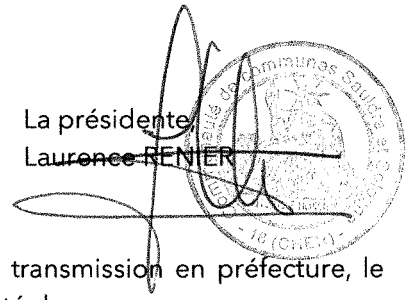
Article 2 : **AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document afférent à la présente délibération.**

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Anne CASSIER



La présidente
Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/12/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.